

La diversité de la normalisation/standardisation : le cas du Québec

1. INTRODUCTION

L'on sait depuis l'article fondateur de Georges Lüdi (1992) que le français est, jusqu'à un certain point, une langue pluricentrique. Cela dit, les centres dont il est question, et leurs zones d'influence, ne sont pas tous de même taille : il s'agit en fait d'un pluricentrisme fortement asymétrique. Cela explique certainement au moins en partie pourquoi la gestion de ce pluricentrisme à l'échelle de la francophonie est encore assez embryonnaire, en particulier en ce qui concerne l'aménagement terminologique.

Jetons par exemple un coup d'œil aux bases de données terminologiques en ligne disponibles dans la francophonie du nord. La base FranceTerme comporte, selon son site web, « plus de 8 000 termes pour nommer en français les réalités nouvelles et les innovations scientifiques et techniques » ; l'index français de BelTerme regroupe 3 962 concepts ; quant à Termdat, la banque de données terminologiques de l'administration fédérale suisse, elle ne fournit malheureusement pas de données sur l'envergure de sa nomenclature mais précise dans son texte de présentation qu'elle donne la priorité au vocabulaire des institutions helvétiques.

Or, le Canada quant à lui héberge deux ressources en ligne qui comportent chacune plus d'un million de termes : il s'agit de la base Termium, du gouvernement fédéral, et du *Grand dictionnaire terminologique*, le bien connu « GDT » du gouvernement québécois. Ces deux bases de données se trouvent dans le peloton de tête des entreprises terminologiques mondiales, toutes langues confondues. Elles sont bien sûr consultées par les traducteurs anglais-français du monde entier, et ne sont en rien limitées aux usagers du Canada-Québec.

Si l'on cherche par exemple quel terme utiliser pour désigner la partie d'une bibliographie consacrée aux sites web, on trouve un article très complet dans le GDT

portant sur *webographie*, *sitographie*, etc., avec leurs équivalents en anglais ; dans Termium, on relève *webographie* (et ses équivalents en anglais et en espagnol) mais pas *sitographie* ; en revanche, dans les trois banques européennes, on ne peut repérer aucun de ces termes. Ils ne se trouvent d'ailleurs pas non plus dans IATE (European Union terminology), ni même dans UNTERM (The United Nations Terminology Database). En revanche, les deux sont présents à la nomenclature du dictionnaire québécois en ligne *Usito*, un ouvrage consacré à la langue générale mais fait au Québec et qui s'adresse à un lectorat essentiellement québécois — *Usito* ayant justement pu bénéficier de la richesse des ressources terminologiques en ligne du Canada/Québec et fonctionnant comme une interface entre spécialistes et grand public.

Cette situation est due à deux facteurs : d'une part, le besoin qu'ont éprouvé les traducteurs canadiens francophones de trouver, depuis toujours, des équivalents aux termes anglo-américains avec lesquels ils sont en contact intense ; d'autre part, le fait que ce pays réunit un nombre suffisamment élevé de locuteurs francophones pour qu'une volonté politique ait pu soutenir, financièrement et idéologiquement, l'élaboration de ressources d'une envergure aussi imposante.

La motivation politique n'est d'ailleurs pas exactement la même au niveau fédéral qu'au niveau provincial : à Ottawa, l'idéologie du bilinguisme officiel héritée de Pierre Elliott Trudeau ne pouvait se concrétiser que par de réels investissements en faveur d'interfaces technologiques puissantes pour naviguer entre les deux langues, sous peine de ne rester qu'un ensemble de vœux pieux. Au Québec, c'est l'idéologie du français unique langue officielle (depuis 1977, loi 101) qui a entraîné le besoin, pour ne pas se cantonner au niveau des bonnes intentions, de se doter des moyens de ses ambitions. Pour résister au torrent de termes anglo-américains, il fallait impérativement mettre sur pied des structures étatiques officielles chargées de l'aménagement linguistique à grande échelle dans la province.

2. LE RAPPORT À LA NORME

Or, et c'est là que les choses se compliquent, ces entreprises d'aménagement linguistique de grande envergure doivent faire face à un problème, qui est celui du rapport à la norme — le Canada et le Québec n'étant pas situés au cœur de la francophonie d'Europe et présentant une situation de contact intense avec l'anglais. C'est la raison pour laquelle cette contribution sera consacrée à l'évolution du rapport à la norme au Canada français, et en particulier au Québec, où l'existence d'institutions gouvernementales telles que le Conseil supérieur de la langue française et surtout l'Office québécois de la langue française sont explicitement chargés des questions d'aménagement linguistique.

On objectera peut-être que dans un domaine comme celui de la terminologie, les problèmes de norme ne devraient pas se poser, les vocabulaires spécialisés se

devant — en théorie — d'être aussi uniformisés que possible. Or, il se trouve qu'on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur la norme dans le cadre de l'élaboration de ces énormes banques de données terminologiques canadiennes et québécoises, et ce pour deux excellentes raisons : d'une part, il n'y a pas toujours de limite claire entre lexique courant et lexique spécialisé, et le GDT recèle un grand nombre d'unités lexicales appartenant autant à l'un qu'à l'autre ; d'autre part, même dans des domaines hyper-spécialisés, il peut très bien y avoir des différences d'un continent à l'autre, situation qui pose problème et qui exige que des décisions d'ensemble soient prises par les gouvernants, décisions qui s'inscrivent dans un parcours idéologique qui, au Québec, a sensiblement évolué au cours du temps.

3. L'OFFICE (QUÉBÉCOIS) DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Office de la langue française (appelé en outre *québécois* depuis 2002) a été créé en 1961, dans la foulée de la Révolution tranquille, à une époque où la société québécoise se sécularisait et tentait d'entrer enfin dans la modernité. Il faut savoir qu'à l'époque, les tentatives d'afficher une quelconque indépendance face à la norme franco-française étaient réduites à bien peu de choses : en 1969, l'Office publie une anémique liste de *Canadianismes de bon aloi*, une plaquette de 37 pages à la nomenclature encore assez folklorique. La décennie suivante est moins timorée et on assiste alors à la querelle du « joual », cette variété stigmatisée de français populaire dont on se demandait alors quelle devait être au juste sa place au sein de la culture québécoise. Parallèlement, des projets de description scientifique du lexique différentiel québécois se mettent en place, avec entre autres la naissance du Trésor de la langue française au Québec, à l'Université Laval (Québec), une institution fondamentale mais qui ne se consacre pas à la terminologie au sens strict. Tout est alors en place pour que de nouvelles évolutions, peu à peu, voient le jour.

4. FORMES FÉMINISÉES ET ANGLICISMES : PREMIÈRES VELLÉITÉS D'AUTONOMIE

Dans les années 1980, les travaux de terminologie de l'Office acquièrent de plus en plus d'importance, mais une véritable volonté d'indépendance par rapport à la France tarde à se manifester ; ce sera en fait dans le domaine de la féminisation des titres et dans celui des équivalents français de mots anglais que le Québec fera d'abord sécession. Il faut le rappeler : de tous les pays francophones, c'est au Québec qu'on a d'abord lancé (dès 1979) un programme de féminisation des noms de métiers, de titres et de professions. En France, la circulaire de Fabius à cet effet date de 1986, mais n'avait suscité à l'époque que rejet et quolibets, et il aura fallu attendre le gouvernement Jospin en 1998 pour voir les formes féminisées

prendre enfin peu à peu leur place dans les discours. La Suisse¹ et la Belgique² s'y sont mises également dans les années 1990, mais quoi qu'il en soit il s'agit d'un domaine dans lequel le Québec n'a pas hésité à prendre ses distances, pour la première fois, face à l'ancienne mère patrie. La porte était donc entrouverte pour que de nouvelles velléités d'indépendance fassent leur apparition.

Quant aux anglicismes, ils sont légion au Québec dans l'usage oral spontané, mais la langue écrite tente autant que possible de les remplacer par des équivalents francisés. Par conséquent, certains anglicismes très répandus en France mais inusités au Québec choquent les francophones nord-américains, qui les interprètent comme des symptômes d'une complaisance coupable de la part de leurs cousins français. C'est surtout le cas pour des concepts qui connaissaient depuis très longtemps déjà au Québec des appellations bien françaises nées spontanément dans l'usage, comme *traversier* pour *ferry*, *magasinage* pour *shopping*, *fin de semaine* pour *week-end* ou *nettoyeur* pour *pressing*. Le fait que de tels mots soient systématiquement préférés (en particulier à l'écrit) par les locuteurs à leurs équivalents hexagonaux a certainement contribué à ancrer dans l'imaginaire collectif québécois l'idée que certains québécois pouvaient jouir d'une réelle légitimité dans les représentations et que, par conséquent, Paris n'est plus systématiquement le seul détenteur de la norme. C'était une façon de préparer le terrain à d'autres néologismes — plus institutionnels ceux-là — qui allaient être proposés par la suite par l'Office, comme *courriel* pour *e-mail*, *pourriel* pour *spam* ou *clavardage* pour *(t)chat*³.

5. LE LONG CHEMINEMENT VERS UN RAPATRIEMENT DE LA NORME

Bien que les formes féminisées et les équivalents francisés de mots anglais aient alors réussi à trouver grâce aux yeux de la plupart des puristes québécois, il ne faut pas croire pour autant que tous les québécois se soient alors retrouvés dans la même situation. Le discours dominant de la part des responsables de l'aménagement linguistique au Québec fut longtemps celui d'une fidélité aussi

1. *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes de la République et Canton de Genève, Genève, Métropolis, 1991.

2. *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Communauté française de Belgique, Direction générale de la Culture et de la Communication, Service de la langue française, Conseil supérieur de la langue française, janvier 1994.

3. Cela dit, il ne faudrait surtout pas s'imaginer non plus que les Québécois sont allergiques à tous les mots anglais et qu'ils les remplacent systématiquement par des équivalents francisés : contrairement à certaines caricatures qui circulent beaucoup en France, à peu près personne au Québec ne dit *chien-chaud* pour *hot-dog* ni *hambourgeois* pour *hamburger* ou *burger* ; à la rigueur, ces formes apparaissent peut-être occasionnellement sur des menus de restaurant. La sensibilité des locuteurs varie beaucoup d'un mot à l'autre, chaque lexème ayant sa propre histoire.

grande que possible envers les usages hexagonaux. L'argument le plus souvent mis de l'avant était qu'il ne fallait pas se séparer du reste de la francophonie, sous peine de se retrouver totalement isolés et incapables d'être compris des autres francophones, tout comme de les comprendre. On verra plus loin qu'il est possible d'adopter des pratiques lexicographiques et terminographiques qui favorisent le partage explicite des différences plutôt que le retranchement à l'intérieur des frontières nationales, mais elles ont mis un certain temps à s'imposer. Pendant longtemps, le mot d'ordre était simple : rejeter tout ce qui est québécois (sauf dans les cas de lacunes lexicales du français de France) et tenter de forcer l'adoption par le public québécois des équivalents les plus courants en français d'Europe (souvent appelé par les puristes québécois « français universel » ou « français international »).

Cette situation devait changer au début des années deux mille, notamment à la faveur de réflexions entreprises à l'Office dans les années 1990 sur les facteurs pouvant favoriser ou non l'implantation des propositions terminologiques par les usagers. Par ailleurs, de nombreuses jeunes recrues de l'Office ont été formées par le Trésor de la langue française au Québec de l'Université Laval, un centre de recherche mondialement reconnu et consacré à l'étude historique des particularités lexicales des français d'Amérique. Ils y ont été sensibilisés à la variation linguistique, ainsi qu'à la richesse patrimoniale, culturelle et identitaire du français québécois, lequel leur a enfin été présenté comme un trésor à documenter, à étudier, à analyser et à valoriser, et ce à travers de nombreuses publications — tantôt scientifiques, tantôt de vulgarisation. Bref, tout le contraire de l'attitude traditionnelle, qui prétendait n'y voir qu'un ramassis de barbarismes à éviter. La présence de cette nouvelle génération de chercheurs au sein de l'Office a certainement été déterminante dans l'évolution des orientations idéologiques de cette institution.

Ce changement générationnel est survenu plus ou moins à l'époque qui a vu l'émergence des concepts de « standardisation du français du Québec » et de « français québécois standard », défendus notamment par des linguistes québécois et le Conseil de la langue française (Martel, 1990 ; Cajolet-Laganière et Martel, 1996 ; Poirier, 1998). Avec le nouveau millénaire s'est peu à peu diffusée l'opinion selon laquelle il existait dans la conscience linguistique des Québécois un modèle de langue soignée qui ne coïncide pas nécessairement — et c'est bien là la grande innovation — avec celle de leurs cousins d'outre-Atlantique. Il ne s'agit donc plus de mettre sur un piédestal le « joual », comme le préconisait à une certaine époque un activiste comme Léandre Bergeron (auteur du très perfectible *Dictionnaire de la langue québécoise*), avec naïveté et dans l'ignorance de ce qu'est le diasystème variationnel d'une langue, mais bien de reconnaître que le français au Québec connaît lui aussi une hiérarchisation de ses usages. Ces idées novatrices ont eu de profondes répercussions sur les choix méthodologiques de l'Office.

L'un des artisans majeurs de ce changement radical dans les mentalités s'appelle Robert Vézina. Ce chercheur, qui n'était à l'époque qu'un employé subalterne mais qui allait devenir par la suite tour à tour président du Conseil supérieur de la langue française puis président-directeur général de l'Office québécois de la langue française, présente en 2002 une communication au congrès de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) intitulée « La prise en compte de la variation lexicale dans la production terminologique et linguistique de l'Office de la langue française » (Vézina, 2004). Un passage en particulier y expose cette nouvelle orientation :

Concrètement, du point de vue de la variation géographique, ce principe [c.-à-d. faire en sorte que le français en usage au Québec ait les ressources nécessaires lui permettant d'être la langue des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises] implique que pour les réalités déjà dénommées au Québec par un terme socialement accepté comme étant standard, mais qui n'est pas le même que celui en usage en France [c'est nous qui soulignons] c'est le terme en usage au Québec qui sera privilégié, tant au niveau de la proposition, de la recommandation, que de la normalisation. Cette position repose sur le principe d'enrichissement du français standard par un apport québécois. Le cas échéant, l'Office fera état du terme utilisé en France (et ailleurs le cas échéant), compte tenu de l'appartenance du Québec à la francophonie et de la diffusion internationale des travaux de l'Office. Exemples : *atténuateur d'impact* (QC), par rapport à *atténuateur de choc* (FR) et *canot-camping* (QC) par rapport à *canoë-camping* (FR). Évidemment, si la variante québécoise ne domine pas l'usage ou si elle est sentie comme moins technique, elle pourra être diffusée en tant que synonyme ou quasi-synonyme (ex. : *borne-fontaine* par rapport à *borne d'incendie*). (Vézina, 2004, p. 188)

La démarche est double : d'une part, mettre de l'avant le terme senti comme appartenant au standard québécois ; d'autre part, renseigner l'utilisateur sur l'équivalent en français de France (ou d'ailleurs). Cette façon de faire, aujourd'hui largement appliquée dans les travaux de l'Office, n'allait pas de soi à l'époque. À la suite de négociations parfois difficiles, ce sont tout de même les Modernes qui ont eu raison des Anciens, et la nouvelle politique a réussi à s'implanter dans les pratiques de l'Office.

Le passage suivant illustre bien le réalisme et le pragmatisme de la nouvelle génération des artisans de l'Office face au problème de l'implantation terminologique :

Dans de tels cas où le discours le moins socialement marqué résiste aux tentatives de correction et maintient l'usage de termes par ailleurs critiqués, il faut savoir remettre en question le jugement normatif de départ. Ce n'est pas une défaite de la francisation que de prendre acte du [p. 190] sentiment linguistique de la majorité des usagers d'une terminologie concernée ou de celui de la

population en général lorsque ceux-ci persistent à considérer qu'un terme, par ailleurs critiqué par certains, est un synonyme légitime d'autres termes qu'on lui oppose. Il s'agit plutôt de respecter la force vive qui fait en sorte que le français est un bien collectif susceptible d'évoluer. (Vézina, 2004, p. 189-190)

On mesure la distance qui sépare ces propos de ceux des prédécesseurs, que le public avait pris l'habitude de considérer comme des pères fouettards répétant sur tous les tons que « non, cela ne se dit pas », nourrissant ainsi une délétère insécurité linguistique encourageant entre autres les locuteurs à passer à l'anglais, langue perçue comme autrement plus démocratique.

6. LE POINT DE VUE DE L'OQLF : QUELQUES EXEMPLES TIRÉS DU GDT

On peut illustrer grâce à quelques exemples tirés du GDT les quelques cas de figure que nous venons d'exposer. Commençons avec le cas de *traversier*, équivalent québécois de *ferry*. Voici la fiche correspondante :

traversier
Anglais (EN) ↓

Domaine marine > bateau

Auteur Office québécois de la langue française, 2003

Définition
Navire spécialement conçu pour effectuer la traversée de passagers, de véhicules ou de wagons d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac ou d'un bras de mer.

Termes privilégiés

<p>traversier n. m. <small>Canada normalisé par l'Office québécois de la langue française (mai 1980)</small></p> <p>navire transbordeur n. m. transbordeur n. m.</p>	<p>En France, les termes <i>navire transbordeur</i> et <i>transbordeur</i> sont recommandés officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000. Ces termes sont surtout employés en Europe.</p>
---	--

Termes utilisés dans certains contextes

<p>ferry-boat ferry</p>	<p>Les emprunts <i>ferry-boat</i> et <i>ferry</i> n'ont pas été retenus par l'Office québécois de la langue française parce que, même si leur emploi est généralisé en Europe, ils sont inutilisés au Québec, et en quelque sorte inutiles, puisque <i>traversier</i> est le terme courant en usage depuis la fin du XIX^e siècle.</p> <p>Le terme français <i>ferry-boat</i> s'écrit toujours avec un trait d'union, alors que son équivalent anglais s'écrit en un mot (<i>ferryboat</i>).</p>
-----------------------------	--

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2003

Termes
ferryboat
ferry

FIGURE 1. Fiche « traversier » du GDT.

On y découvre que le terme traditionnel québécois a été normalisé en 1980 déjà, et l'on nous informe en outre du fait qu'il est d'usage courant depuis la fin du 19^e siècle. Comme supplément d'information, il est précisé sur la fiche qu'en France la Commission d'enrichissement de la langue française recommande officiellement *navire transbordeur* et *transbordeur*, en précisant qu'ils sont « surtout employés en Europe ». Quant à *ferry-boat* et *ferry*, ils ne sont pas retenus par l'Office, en dépit du fait que leur emploi est généralisé en Europe, car ils ont été jugés comme « en quelque sorte inutiles », le mot *traversier* étant implanté dans l'usage depuis un siècle.

Passons maintenant à *magasinage*, mot lui aussi né de l'usage spontané il y a déjà plusieurs décennies :

magasinage Anglais (EN) ↓

Domaines commerce > comportement de consommation
loisir

Auteur Office québécois de la langue française, 2016

Définition
Action de visiter des magasins pour comparer ou acheter des produits.

Termes privilégiés

magasinage n. m.
Québec
chalandage n. m.
France
rare

Terme déconseillé

shopping L'emprunt intégral à l'anglais *shopping* ne s'inscrit pas dans la norme sociolinguistique du français au Québec.

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2016

Terme
shopping

FIGURE 2. Fiche « magasinage » du GDT.

Cette fois-ci, *magasinage* est présenté comme « terme privilégié », aux côtés d'un improbable *chalandage*, donné comme propre à l'usage de France mais tout de même noté comme « rare » (en effet !); quant à *shopping*, le jugement est sans appel : le terme est présenté comme « déconseillé » avec le commentaire lapidaire suivant : « L'emprunt intégral à l'anglais *shopping* ne s'inscrit pas dans la norme sociolinguistique du français au Québec ». Rappelons qu'à une certaine époque, certains représentants du mouvement puriste critiquaient *magasinage*, accusant ce mot d'être un calque de l'anglais *shopping*, cet emprunt cru devant lui être pré-

fééré pour la simple raison qu'il avait la faveur des locuteurs de l'Hexagone. La nouvelle philosophie de l'Office donne au contraire la préférence aux calques morphologiques au détriment des emprunts crus, indépendamment de l'usage européen.

Le commentaire différentiel consacré à *fin de semaine*, équivalent québécois de *week-end*, est plus nuancé :

fin de semaine Anglais [EN] ↓

Domaines travail > durée du travail
loisir

Auteur Office québécois de la langue française, 2017

Définition
Période de congé, généralement constituée du samedi et du dimanche, comprise entre la fin d'une semaine de travail et le début d'une autre.

Terme privilégié

fin de semaine n. f.
Québec

Terme utilisé dans certains contextes

week-end n. m.

En français européen, l'emprunt intégral à l'anglais *week-end* est accepté, et son usage est généralisé depuis le début des années 20. Au Québec, dès les années 20, c'est le terme *fin de semaine* qui s'est imposé dans l'usage pour remplacer l'emprunt *week-end*. On remarque que *week-end* est d'usage relativement fréquent au Québec, où les deux formes coexistent. Il reste cependant souvent critiqué et ne s'inscrit pas sans réserve dans la norme sociolinguistique du français au Québec. Dans ces conditions, une acceptation de l'emprunt ne pourrait qu'encourager la généralisation du terme anglais au détriment du terme *fin de semaine*.

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2017

Terme
weekend

FIGURE 3. Fiche « fin de semaine » du GDT.

Le terme *week-end* cette fois-ci n'est pas clairement « déconseillé » mais présenté comme « utilisé dans certains contextes ». Un long commentaire y a été consacré sous l'intitulé « Terme utilisé dans certains contextes », voir figure 3 ci-dessus. On constate d'abord que le fait que l'anglicisme soit courant en France ne constitue en rien un chèque en blanc pour pouvoir l'utiliser au Québec, même si (et peut-être justement parce que) les auteurs de la fiche admettent qu'il y est aussi relativement fréquent. Selon la fiche, « une acceptation de l'emprunt ne pourrait qu'encourager la généralisation du terme anglais au détriment de *fin de semaine* ». L'ironie de la chose, c'est qu'autrefois certains puristes québécois

pouvaient affirmer sans sourciller qu'il ne fallait pas dire *fin de semaine* parce que c'était un calque de l'anglais *weekend*.

Le cas de *nettoyeur* est encore légèrement différent :

The image shows a screenshot of the GDT (Grand Dictionnaire Terminologique) entry for the word "nettoyeur". The entry is presented in a structured format with various sections:

- nettoyeur** (English translation: Anglais [EN])
- Domaines**: entreprise > entreprise commerciale, nettoyage
- Auteur**: Office québécois de la langue française, 2016
- Définition**: Établissement où l'on assure l'entretien des vêtements et du linge de maison.
- Notes**: Chez le nettoyeur, on s'occupe de détacher, de laver (notamment par nettoyage à sec), de teindre ou de repasser les vêtements ou le linge de maison que les clients et les clientes y ont déposés. En Europe francophone, on emploie aussi *pressing* pour désigner ce concept.
- Termes privilégiés**:
 - nettoyeur n. m. (Québec)
 - teinturerie n. f.
 - blanchisserie n. f.
 Note: Les termes *teinturerie* et *blanchisserie* sont davantage utilisés en Europe francophone.
- Anglais** (Section header)
- Auteur**: Office québécois de la langue française, 2016
- Termes**:
 - dry cleaner
 - dry cleaners
 - cleaners (Royaume-Uni)

FIGURE 4. Fiche « nettoyeur » du GDT.

Le mot québécois, *nettoyeur*, est donné en entrée comme allant de soi ; on lui consacre une définition ainsi que des notes, qui nous apprennent entre autres qu'en « Europe francophone, on emploie aussi *pressing* pour désigner ce concept ». Il n'est toutefois pas question que *pressing* apparaisse parmi les « termes privilégiés » (à savoir *nettoyeur*, qui a toutefois eu droit ici à la marque diatopique « Québec », ainsi que *teinturerie* et *blanchisserie*, présentés comme « davantage utilisés en Europe francophone »). On devine que cela est dû à deux facteurs décisifs : le fait que *pressing* n'est pas du tout employé au Québec, mais aussi, circonstance aggravante, qu'il s'agit d'un anglicisme cru. On remarquera que parmi les équivalents anglais (car le GDT est d'abord et avant tout une ressource qui s'adresse aux traducteurs), la forme *cleaners* est donnée comme typique de l'anglais britannique ; cela contribue à établir un parallélisme entre la relation France-Québec d'une part et la relation Angleterre-Amérique du nord d'autre part, une façon discrète de montrer au lecteur que la langue française n'est pas la seule à varier de part et d'autre de l'Atlantique.

Passons maintenant à quelques créations terminologiques d'origine québécoise, à commencer par le fameux *courriel*.

courriel

Domaines informatique > réseau social
informatique > messagerie électronique

Auteur 🇧🇪 Office québécois de la langue française, 2009

Définition
Message transmis par un utilisateur vers un ou plusieurs destinataires, d'ordinateur à ordinateur, par l'intermédiaire d'un réseau informatique, favorisant entre eux un échange rapide et sans frontières.

Notes
Du point de vue technique, un courriel est un message échangé entre deux ordinateurs, qui sont connectés, généralement par [modem](#), à un réseau informatique, généralement Internet.

Il est possible de joindre au courriel un fichier contenant des données multimédias (texte, image ou son numérisés).

[Anglais \[EN\]](#) ↓
[Catalan \[CA\]](#) ↓
[Espagnol \[ES\]](#) ↓
[Galicien \[GL\]](#) ↓
[Italien \[IT\]](#) ↓
[Portugais \[PT\]](#) ↓

✓ Termes privilégiés

<p>courriel n. m. courrier électronique n. m. message électronique n. m.</p>	<p>D'origine québécoise, le mot-valise <i>courriel</i> (contraction des mots <i>COURRIer</i> et <i>ÉLEctronique</i>) présente l'avantage d'être court et peut concurrencer <i>e-mail</i>, emprunt intégral à l'anglais.</p> <p>En France, le terme <i>courriel</i> est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2003.</p> <p>Par extension de sens (procédé de dénomination fréquent en néologie), on utilise aussi les termes <i>courrier électronique</i> et <i>courriel</i> (service de correspondance) pour désigner le message lui-même. D'ailleurs, le mot <i>courrier</i> désigne couramment à la fois le mode de transport (la poste) et la chose transportée (les lettres ou les messages).</p>
---	---

! Terme utilisé dans certains contextes

<p>courriélec n. m.</p>	<p>Peu utilisé, le terme <i>courriélec</i> (contraction de <i>COURRIer</i> et <i>ÉLEctronique</i>) n'a pas été retenu pour désigner ce concept. En effet, il entre inutilement en concurrence avec <i>courriel</i>, adopté par un grand nombre de francophones.</p>
--------------------------------	---

⊘ Termes déconseillés

<p>e-mail mail courriel</p>	<p><i>E-mail</i> et <i>mail</i> sont déconseillés parce qu'ils ne sont pas légitimés dans l'usage en français au Québec.</p> <p>Pour plusieurs raisons, dont la non-conformité au génie de la langue française (le suffixe <i>-iel</i> n'existe pas en français), la prononciation difficile, la concurrence inutile avec le terme <i>courriel</i> (déjà très répandu) et notre choix d'une simplification orthographique, nous ne recommandons pas la graphie accentuée <i>courriél</i>.</p>
--	---

FIGURE 5. Fiche « courriel » du GDT.

La fiche précise que le mot est d'origine québécoise, et que la Commission d'enrichissement de la langue française, en France, le recommande officiellement depuis 2003. Les équivalents *e-mail* et *mail* « sont déconseillés parce qu'ils ne sont pas légitimés dans l'usage en français au Québec ». S'il est vrai que *mail* ne s'y entend pratiquement pas, *e-mail* en revanche y est couramment employé à l'oral, mais il fait partie de ces nombreux mots que l'on dit sans vraiment oser les écrire dans un texte soigné, chacun sachant très bien que *courriel* est considéré comme préférable. On remarquera que, pour ce mot, des liens à d'autres banques terminologiques du monde roman apparaissent en haut à droite (catalan, espagnol, portugais, etc.).

Passons à un autre cas classique, celui de *pourriel*, invention astucieuse s’insérant dans un paradigme déjà bien garni pour concurrencer l’anglais *spam*.

pourriel [Anglais \[EN\]](#) ↓
[Catalan \[CA\]](#) ↓
[Espagnol \[ES\]](#) ↓
[Galicien \[GL\]](#) ↓
[Italien \[IT\]](#) ↓
[Portugais \[PT\]](#) ↓

Domaine informatique > réseau social

Auteur Office québécois de la langue française, 2012

Définition
Message électronique importun et souvent sans intérêt, constitué essentiellement de publicité, qui est envoyé à un grand nombre d'internautes, sans leur consentement, et que l'on destine habituellement à la poubelle.

Note
Il ne faut pas confondre le pourriel et le [pollurriel](#). À l'origine, le terme *pollurriel* (que l'usage donne souvent comme synonyme de *pourriel*) a été créé pour désigner les messages électroniques indésirables diffusés massivement dans les [forums...](#) [\[+\]](#)

✓ Termes privilégiés

<p>pourriel n. m. courriel non sollicité n. m. courriel indésirable n. m. courriel-poubelle n. m.</p>	<p>Les termes <i>pourriel</i> et <i>courriel-poubelle</i> ont été proposés en mai 1997 par l'Office québécois de la langue française pour désigner ce concept.</p> <p><i>Pourriel</i> est un mot-valise créé à partir des mots <i>POU</i>belle et <i>couRRRIEL</i> (et non à partir du mot <i>pourri</i> ou <i>pourriture</i>, comme certains le laissent croire).</p>
---	--

⊘ Terme déconseillé

<p>spam <small>marque de commerce</small></p>	<p>L'emprunt intégral <i>spam</i> est déconseillé en français pour désigner ce concept.</p> <p>Le mot <i>spam</i> vient de <i>SPiced HAM</i>. Il s'agit, à l'origine, du nom commercial d'un pâté de viande épicé à base de jambon. SPAM est une marque déposée américaine depuis 1937. L'association de <i>spam</i> et d'<i>indésirable</i> provient d'un sketch comique de la troupe anglaise Monty Python, qui parodiait une publicité radiophonique pour SPAM (considérée comme un message publicitaire indésirable) pendant laquelle la marque était répétée de nombreuses fois.</p>
--	---

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2007

Termes

- spam
- spam message
- e-mail spam
- junk e-mail
- electronic junk mail
- junk electronic mail
- unsolicited e-mail

FIGURE 6. Fiche « pourriel » du GDT.

La fiche précise que *pourriel* a été proposé dès 1997 et en détaille la formation (croisement de *poubelle* et de *courriel*). Il n’y est fait nulle part mention de l’usage en France, mais le terme *spam* est explicitement déconseillé, sans véritable justification (on suppose toutefois que c’est son statut d’emprunt cru qui lui a valu ce sort). L’origine de cet emploi, un gag de Monty Python, est rappelée au lecteur. La mention voulant qu’il s’agisse d’une marque de commerce serait à corriger : si cela est vrai de l’étymon, un mot désignant de la viande salée vendue en conserve, ce n’est certainement plus vrai de son emploi métaphorique dans le domaine de l’informatique.

Le cas de *clavardage*, proposé par l'Office depuis 1997 pour remplacer (*t*)*chat*, illustre aussi très bien la philosophie de cette institution en ce qui concerne les anglicismes lexématiques.

clavardage Anglais [EN] ↓

Domaine informatique > Internet

Auteur Office québécois de la langue française, 2018

Définition
Activité par laquelle un [internaute](#) tient une conversation écrite, interactive et en temps réel avec d'autres internautes par clavier interposé.

Note
Cette fiche fait partie du vocabulaire [Des mots et des clics : #vocabulairedesréseauxsociaux](#).

✓ Termes privilégiés

<p>clavardage n. m. <small>Québec</small></p> <p>bavardage-clavier n. m. <small>Québec</small></p> <p>cyberbavardage n. m. <small>Québec</small></p> <p>dialogue en ligne n. m.</p>	<p>Les termes <i>clavardage</i>, <i>bavardage-clavier</i> et <i>cyberbavardage</i> ont été proposés par l'Office québécois de la langue française en octobre 1997 pour désigner ce concept. <i>Clavardage</i> est un mot-valise formé à partir des mots <i>CLAVier</i> et <i>bavARDage</i>.</p> <p>En France, le terme <i>dialogue en ligne</i> est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2006.</p>
---	---

⊘ Termes déconseillés

<p>chat tchat</p>	<p><i>Chat</i> et sa variante <i>tchat</i> ne sont pas acceptables parce qu'ils ne sont pas légitimés dans l'usage en français au Québec. En effet, ces termes sont critiqués dans la majorité des ouvrages de référence québécois. Ils ne s'inscrivent donc pas sans réserve dans la norme sociolinguistique du français au Québec.</p>
------------------------------	--

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2018

Termes
chat
text-based chat
Internet chat
Web chat
text chat

FIGURE 7. Fiche « clavardage » du GDT.

La fiche nous dit que *clavardage* (et autres équivalents) a été proposé par l'Office en 1997, en explique le mode de formation (encore un mot-valise, de *clavier* et *bavardage*), mais ajoute qu'en « France, le terme *dialogue en ligne* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2006 », ce qui permet à cette lexie de figurer parmi les termes « privilégiés », contrairement à *chat* et *tchat* qui ne sont pas acceptables « parce qu'ils ne sont pas légitimés dans l'usage en français au Québec » ; cette fois-ci, le discours tenu par l'Office est plus explicite sur les raisons de ce désamour : « En effet, ces termes sont critiqués dans la majorité des ouvrages de référence québécois. Ils ne s'inscrivent donc pas sans réserve dans la norme sociolinguistique du français au

Québec ». Cela ne veut surtout pas dire, encore une fois, que l'on n'entendra pas ce mot au Québec, ainsi que le verbe correspondant : « J'ai tchatté toute la soirée » est un énoncé très banal dans la langue orale, mais encore une fois il s'agit d'un mot qu'on n'osera pas utiliser à l'écrit, dans la langue châtiée, le verbe *clavarder* étant très présent dans la langue écrite ainsi que dans la langue orale soignée et, par conséquent, dans l'environnement visuel (par exemple dans la publicité).

Pour bien illustrer la différence entre : a) un mot québécois privilégié par l'Office ; b) un mot québécois déconseillé par l'Office ; c) des mots plutôt inusités au Québec mais tout de même mentionnés par l'Office, on se penchera sur le cas de *beurre d'arachides*, exemple prototypique de « français québécois standard » dans la mesure où les Québécois l'utilisent dans la langue soignée, sont totalement inconscients qu'il est inusité en France, ignorent les équivalents d'Europe et d'Afrique et emploient son concurrent *beurre de peanut* dans la langue parlée. La fiche du GDT excuse sa nature de calque de traduction de l'anglais *peanut butter* en arguant qu'il s'agit d'un « emprunt morphologique » à l'anglais « qui est bien formé ». Un calque de traduction est donc généralement préférable, selon l'idéologie de l'Office, à un emprunt lexématique cru, voire hybride (*beurre de peanut*).

beurre d'arachides

Anglais (EN) ↓

Domaine alimentation > aliment

Auteur Office québécois de la langue française, 2013

Définition
Tartinade faite d'arachides grillées et moulues.

Note
Le beurre d'arachides est un aliment riche en protéines et autres éléments (fibres, magnésium, potassium, vitamine E). Populaire au Québec, il est souvent consommé sur des tranches de pain grillé ou encore en tartinade sur du pain frais.

✓ Termes privilégiés

<p>beurre d'arachides n. m.</p> <p style="font-size: x-small; margin-left: 20px;">Québec</p> <p>beurre de cacahouètes n. m.</p> <p>beurre de cacahouètes n. m.</p> <p>pâte de cacahouètes n. f.</p> <p>pâte de cacahouètes n. f.</p> <p>pâte d'arachides n. f.</p>	<p>Le terme <i>beurre d'arachides</i> est un emprunt morphologique à l'anglais <i>peanut butter</i> qui est bien formé.</p> <p>Les mots <i>arachides</i>, <i>cacahouètes</i> et sa variante <i>cacahouètes</i> peuvent s'écrire au singulier.</p> <p>En français d'Europe et d'Afrique, cette pâte à tartiner sera plutôt appelée <i>pâte de cacahouètes</i> (ou de <i>cacahouètes</i>), <i>pâte d'arachides</i> ou <i>beurre de cacahouètes</i> (ou de <i>cacahouètes</i>).</p>
--	--

⊘ Terme déconseillé

<p>beurre de peanut</p>	<p>L'emprunt hybride à l'anglais <i>beurre de peanut</i> est à éviter.</p>
--------------------------------	--

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2006

Terme
peanut butter

FIGURE 8. Fiche « beurre d'arachides » du GDT.

Cet exemple montre qu'un mot extrêmement fréquent dans l'usage oral peut tout de même être présenté par le GDT comme « à éviter ». Certains anglicismes, surtout lorsqu'ils sont concurrencés depuis longtemps par un équivalent francisé (c'est le cas de *peanut* par rapport à *arachide*), continuent d'être critiqués par l'Office — même lorsqu'ils sont d'usage très fréquent. La condamnation qui s'applique à *peanut* déteint tout naturellement sur le composé hybride qui le comporte (*beurre de peanut*). Il n'y a que relativement peu de mots d'origine anglaise qui échappent à cette exclusion mais on en trouve. Voici d'abord la fiche consacrée à *hot-dog* :

hot-dog

Anglais [EN]

Domaine alimentation > mets

Auteur Office québécois de la langue française, 2012

Définition
Sandwich chaud fait d'un petit pain ouvert sur la longueur et contenant une saucisse et des condiments.

Note
Le hot-dog peut être cuit sur le grill ou à la vapeur et relevé avec divers condiments (moutarde, relish, ketchup, oignons...).

✔ **Termes privilégiés**

<ul style="list-style-type: none"> hot-dog n. m. hotdog n. m. hot dog n. m. chien-chaud n. m. chien chaud n. m. 	<p>Au pluriel, on écrira : <i>des hot-dogs</i> (ou <i>hotdogs</i>, <i>hot dogs</i>).</p> <p>En français, l'emprunt du terme anglais <i>hot dog</i> est acceptable dans la mesure où il ne risque pas d'engendrer une série de dérivés non intégrables en français.</p> <p>Apparu au début du XX^e siècle, le hot-dog eut très tôt comme synonyme au Québec le terme <i>chien chaud</i>, une traduction littérale aussi naturelle en français que peuvent l'être, en espagnol, <i>perro caliente</i> (« chien chaud ») et <i>perrito</i> (« petit chien »), ou, en portugais, <i>cachorro quente</i> (« chien chaud »), ou encore, en chinois, <i>rè gou</i> (transcription phonétique du terme signifiant « chaud chien »).</p> <p>Au pluriel, on écrira : <i>des chiens chauds</i> (ou <i>des chiens-chauds</i>).</p>
--	--

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2010

Terme
hot dog

En anglais, *dog* est le synonyme populaire de *saucisse* et, par exemple, aux États-Unis, la saucisse sur bâtonnet se nomme *dog on a stick*. On explique que cette association entre *dog* et *saucisse* vient du fait que l'on suspectait la présence de viande de chien dans cette charcuterie bon marché.

FIGURE 9. Fiche « hot-dog » du GDT.

On voit ici qu'un pur emprunt lexématique à l'anglais peut aussi trouver grâce aux yeux de l'Office, qui dans ce cas n'a pu faire autrement que de s'incliner devant un usage majoritaire totalement écrasant, ainsi qu'une connotation neutre, le mot ne connaissant pratiquement pas de rival : malgré le parallélisme

que le commentaire invite à faire entre *chien chaud* et ses équivalents espagnols, portugais, voire chinois (!), il n’y a à vrai dire personne au Québec qui dit *chien chaud*, sous peine d’être la risée de ses interlocuteurs. Mais l’excuse avancée par le GDT pour justifier l’acceptabilité de ce terme n’aurait rien à voir avec la fréquence d’usage : on nous explique que « l’emprunt du terme anglais *hot dog* est acceptable dans la mesure où il ne risque pas d’engendrer une série de dérivés non intégrables en français ». Ce critère n’emporte guère l’adhésion : on ne comprend pas bien en quoi le fait, pour un substantif, d’être réfractaire à l’intégration morphologique devrait être considéré comme un facteur positif. Au contraire, c’est exactement le type de considération qui est en général avancé pour justifier le rejet d’un emprunt mal « intégrable » aux structures dérivationnelles d’une langue.

Le cas de *hamburger* est semblable :

hamburger Anglais (EN) ↓

Domaine alimentation > mets

Auteur Office québécois de la langue française, 2014

Définition
Sandwich constitué de deux tranches de pain rondes et d'une galette de viande hachée garnie de condiments et, selon le cas, de légumes ou de fromage.

Note
Le bœuf est la viande habituellement utilisée dans un hamburger; par contre, ce dernier peut également être composé de poulet, de porc, de dinde ou d'un mélange de viandes.

Termes privilégiés

hamburger n. m.
hambourgeois n. m.

Terme utilisé dans certains contextes

burger n. m.
familier

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2010

Termes
hamburger
burger

Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, le terme *hamburger* désigne également la boulette de viande hachée.

FIGURE 10. Fiche « hamburger » du GDT.

La fiche donne *hamburger* et *hambourgeois* comme également privilégiés, sans préciser toutefois que *hambourgeois* est beaucoup moins utilisé que *hamburger* au Québec, que ce soit à l’oral ou à l’écrit. L’équivalent aphérésé *burger* est marqué comme « familier » mais sans être pour autant déconseillé. L’usage de

France n'a droit à aucun commentaire, mais il est permis de supposer que l'usage largement répandu de ces anglicismes lexématiques en français d'Europe a pu contribuer à les légitimer aux yeux de l'Office.

Voici un autre exemple d'anglicisme accepté sans aucune réticence : il s'agit du cas de *tee-shirt*.

tee-shirt [Anglais \[EN\]](#) ↓

Domaine habillement > vêtement

Auteur Office québécois de la langue française, 2014

Définition
Tricot léger unisexe en forme de T à encolure ronde ou en V, et le plus souvent à manches courtes.

Note
Le tee-shirt est tantôt un sous-vêtement, tantôt un vêtement décontracté conçu dans une variété de tissus, de styles et de couleurs, et pouvant arborer les inscriptions ou les dessins les plus variés.

Termes privilégiés

<p>tee-shirt n. m. T-shirt n. m.</p>	<p>Au pluriel, on écrira : <i>des tee-shirts, des t-shirts</i> et <i>des T-shirts</i>. L'emprunt à l'anglais <i>tee-shirt</i> et sa variante <i>t-shirt</i> sont totalement intégrés au français. On écrit <i>t-shirt</i> avec le <i>t</i> majuscule ou minuscule (<i>t-shirt, T-shirt</i>).</p>
--	--

Termes utilisés dans certains contextes

<p>gaminet n. m.</p>	<p>Le terme <i>gaminet</i>, proposé par le linguiste français Jacques Cellard dans les années 1970, ne s'est jamais implanté dans l'usage, ni en France ni au Québec.</p>
----------------------	---

Illustration



Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2014

Termes
T-shirt
tee-shirt

FIGURE 11. Fiche « tee-shirt » du GDT.

On soulignera la précision suivante : « L'emprunt à l'anglais *tee-shirt* et sa variante *t-shirt* sont totalement intégrés au français ». Encore une fois, le critère de l'intégration (on imagine qu'il s'agit d'intégration sociale plutôt que morphologique) est déterminant pour l'acceptation du mot. En revanche, la malheureuse création de Jacques Cellard, *gaminet*, n'a eu droit qu'au rappel de son cuisant échec, le mot n'ayant effectivement jamais réussi à s'implanter dans l'usage, où ce soit.

En ce qui concerne la position de l'Office face à l'adoption des emprunts, une publication de 2017 (*Politique de l'emprunt linguistique*) en détaille les modalités de façon très précise. L'emprunt comme procédé néologisant y est présenté comme un principe d'enrichissement de la langue (point 2.3) envers lequel l'Office fait preuve d'une remarquable ouverture ; l'acceptabilité des emprunts est toutefois encadrée par un ensemble de critères (section VIII) qui tiennent compte de considérations tout à la fois internes et externes. Brièvement, un emprunt (lexématique) à l'anglais est accepté par l'Office : *a*) s'il est non récent, généralisé, implanté et qu'il est légitimé ; *b*) s'il est récent et qu'il est intégrable au système linguistique du français ; *c*) s'il possède un statut particulier dans son domaine d'appartenance, en raison d'ententes, de mesures ou de conventions établies entre plusieurs entités décisionnelles ; *d*) s'il s'agit d'un sigle (ou d'un emprunt incluant un sigle) employé dans des disciplines hautement spécialisées ; *e*) s'il fait référence à une réalité représentative d'une des communautés linguistiques anglo-saxonnes ; *f*) s'il est formé à partir d'un nom propre (éponyme). En revanche, un emprunt (lexématique) en usage en français au Québec n'est pas accepté : *a*) s'il est non récent et non généralisé ; *b*) s'il est non récent, généralisé, implanté, mais non légitimé ; *c*) s'il est non récent, généralisé, implanté et partiellement légitimé ; *d*) s'il est récent et s'il ne s'intègre pas au système linguistique du français et qu'il ne répond pas aux critères d'acceptation *c*, *d*, *e* ou *f* cités ci-dessus. La section suivante est consacrée non plus aux emprunts lexématiques mais bien aux calques de traduction ; les principes d'acceptabilité de ces derniers sont *grosso modo* les mêmes. Les emprunts syntaxiques à l'anglais ne sont, quant à eux, généralement pas acceptés (p. 18). Les emprunts à d'autres langues sont traités dans la suite du texte, selon des critères cette fois-ci légèrement différents. La dernière section du document est consacrée à l'adaptation des emprunts. L'ensemble du texte offre aux rédacteurs des fiches du GDT un guide permettant d'uniformiser le traitement des matériaux. On trouvera encore dans Maltais et Pedneault 2017 de précieuses données sur la question.

Parfois, c'est l'histoire du mot dans son contexte nord-américain qui sert implicitement de justification à son emploi privilégié — on voit là l'influence de la formation de lexicologues diachroniciens qu'ont reçue plusieurs terminologies de l'Office alors qu'ils étaient encore au TLFQ. Le mot *canot*, préféré au *canoë* des Français, en offre une bonne illustration :

canot [Anglais \[EN\]](#) ↓

Domaine loisir > équipement et matériel de loisirs de plein air

Auteur Office québécois de la langue française, 2017

Définition
Embarcation légère non pontée, de forme longiligne, effilée aux deux extrémités et propulsée à la pagaie simple, en position assise ou agenouillée.

Notes
Le canot est d'origine amérindienne. Traditionnellement, il était principalement fabriqué à partir de l'écorce du bouleau (d'où l'appellation [canot d'écorce](#)). De nos jours, on a recours à différents matériaux (bois légers, aluminium, fibre de verre, carbone, vinyle,... [\[+\]](#))

Termes privilégiés

canot n. m.	<i>Canot</i> , attesté en français sous cette forme depuis 1678 (dès 1599, au sens de « petit bateau dont se servent les Indiens [d'Amérique], fait d'un tronc d'arbre creusé »), provient du caraïbe <i>canáoa</i> . La présence du <i>t</i> final est probablement due à une adaptation graphique faite à partir du suffixe <i>-ot</i> .
Québec	
canoé n. m.	Lorsque cette embarcation est destinée à la course, dans le cadre d'une compétition sportive, il arrive souvent qu'au Québec on utilise le terme <i>canoé</i> plutôt que <i>canot</i> , en raison de l'influence de son utilisation dans le vocabulaire olympique. Dans le domaine du loisir de plein air, toutefois, c'est le terme <i>canot</i> qui est généralisé au Québec.
France	
canoé n. m.	
France	
canoé canadien n. m.	
France	
canoé canadien n. m.	
France	

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2017

Termes
canoe
open canoe

FIGURE 12. Fiche « canot » du GDT.

La variante *canot*, bien que marquée « Québec », apparaît au premier rang des termes privilégiés, suivie par les équivalents du français de France. On apprend en effet que cette forme est attestée en français depuis 1678 (voire depuis 1599 avec un autre sens), on nous fournit son étymon caraïbe et on nous explique la présence de son *-t* final — autant de stratégies argumentatives ayant pour but de légitimer la forme québécoise. Ce qui manque à ce commentaire historique, c'est l'explication de la forme européenne, qui n'est rien d'autre qu'une adaptation phonétiquement francisée de la forme graphique du mot anglais *canoe*, résultant quant à lui d'une adaptation indépendante du même étymon caraïbe, mais qui ne se prononce évidemment pas [kanoé] (le mot anglais se prononce [kə'nu:]). Cette forme française livresque (elle est d'abord apparue dans des traductions de romans américains) n'a jamais vécu en français québécois traditionnel, lequel a tout simplement reçu en héritage et perpétué la forme du français colonial.

Dans d'autres circonstances, la stratégie argumentative mise de l'avant pour légitimer l'emploi d'un québécisme jadis conquis par les puristes est celle de la

pertinence référentielle. C'est le cas avec *bleuet*, mot désignant un petit fruit étroitement apparenté à la myrtille, mais spécifiquement nord-américain :

bleuet

[Anglais \(EN\)](#) ↓
[Latin \(LA\)](#) ↓

Domaines botanique > anatomie et morphologie végétales
alimentation > fruit

Auteur Office québécois de la langue française, 2004

Définition
Baie comestible bleu-noir d'Amérique du Nord, qu'on trouve dans une grande variété d'habitats secs et humides, dont la chair contient plusieurs graines dispersées.

Notes
En Amérique du Nord, il existe de nombreuses variétés de bleuets qui produisent des fruits plus ou moins gros, dont la couleur oscille entre le bleu et le bleu-noir.
Il ne faut pas confondre le bleuet et la [myrtille](#). Le bleuet ne pousse qu'en Amérique du Nord, tandis que la myrtille (*Vaccinium myrtillus*) pousse aussi en Europe et en Asie.
Cette fiche fait partie du [Vocabulaire des petits fruits](#).

Terme privilégié

bleuet n. m. La variante graphique *bleuet* est vieillie ou régionale.

Illustration

Anglais

Auteur Office québécois de la langue française, 2004

Terme
blueberry

Latin

Auteur Office québécois de la langue française, 2004

Termes
Vaccinium angustifolium
Vaccinium corymbosum
Vaccinium myrtilloides
Le nom latin sert couramment à l'identification du fruit, même s'il désigne plutôt la plante dont il est issu.

FIGURE 13. Fiche « bleuet » du GDT.

Autrefois, les puristes québécois se faisaient un point d'honneur de déconseiller l'usage de ce mot et répétaient à qui voulait bien l'entendre que « le vrai mot » pour désigner ce petit fruit est *myrtille*. Aujourd'hui, l'Office précise qu'il « ne faut pas confondre le bleuet et la myrtille ; le bleuet ne pousse qu'en Amérique du Nord, tandis que la myrtille (*Vaccinium myrtillus*) pousse aussi en Europe et en Asie ». Or, aux yeux du commun des mortels, les bleuets canadiens et les myrtilles françaises se ressemblent comme deux gouttes d'eau. L'excuse de la précision dans l'identification scientifique du référent, normalement réservée aux bota-

nistes, permet à l'Office de donner à *bleuet* un statut officiel dans la langue soignée. On remarquera qu'il n'est pas mentionné sur cette fiche qu'en France, le mot *bleuet* désigne en fait une espèce de fleurs ; cette information est disponible en amont, lorsqu'une recherche portant sur la forme *bleuet* donne accès à trois fiches différentes.

Parfois, l'ancienneté d'une part et la précision dénominative d'autre part se conjuguent pour conférer à un emploi sa légitimité, à tout le moins « dans certains contextes », comme le précise l'Office dans cette fiche consacrée à *cerf de Virginie* ainsi qu'à son concurrent dans la langue courante, *chevreuil* :

cerf de Virginie [Anglais \[EN\]](#) ↓
[Latin \[LA\]](#) ↓

Domaine zoologie > mammalogie

Auteur Office québécois de la langue française, 2018

Définition
Cervidé d'Amérique de taille moyenne, dont le pelage, brun roussâtre en été et brun-gris en hiver, est marqué de blanc au ventre, à l'intérieur des cuisses et sous la queue.

Note
Il existe plusieurs sous-espèces de cerfs de Virginie, dont trois se trouvent au Canada.

Terme privilégié

cerf de Virginie n. m.	Au Québec, l'emploi du seul générique <i>cerf</i> , notamment dans le domaine de l'alimentation, peut prêter à confusion, étant donné qu'il peut désigner le cerf d'élevage et donc le <i>cerf élaphe</i> (ou <i>cerf rouge</i>), mais aussi le <i>wapiti</i> (ou <i>cerf du Canada</i>), qui est une espèce très voisine de la précédente.
-------------------------------	---

Termes utilisés dans certains contextes

chevreuil n. m. <small>Québec langue courante</small> cariacou n. m.	<p>Au Québec et dans plusieurs régions francophones du Canada, le cerf de Virginie est couramment appelé <i>chevreuil</i>. Cet emploi est attesté dès 1613, sous la plume de Samuel de Champlain. En Europe, <i>chevreuil</i> désigne un autre cervidé (du genre <i>Capreolus</i>), de taille plus petite. La légitimité de l'usage du terme <i>chevreuil</i> pour désigner le cervidé dont le nom scientifique est <i>Odocoileus virginianus</i> ne fait aucun doute, notamment en raison de son ancienneté et de sa généralisation dans toutes les variétés de français parlées en Amérique. De plus, cet emploi a été abondamment illustré dans la littérature québécoise et canadienne d'expression française ainsi que dans l'ensemble des écrits historiques datant de l'époque de la Nouvelle-France. Certains considèrent même que le terme <i>chevreuil</i> pourrait servir de générique pour dénommer les cervidés du genre <i>Odocoileus</i>, sur la base d'affinités morphologiques particulières entre ceux-ci et le chevreuil d'Europe; dans cet esprit, ils ont proposé le terme spécialisé <i>chevreuil de Virginie</i> pour remplacer <i>cerf de Virginie</i>. Cette proposition a l'avantage de concilier l'usage courant avec l'usage spécialisé.</p> <p>Le terme <i>cariacou</i>, présenté dans certains ouvrages comme un synonyme de <i>cerf de Virginie</i>, désigne en fait quelques sous-espèces de cerfs de Virginie vivant en Amérique du Sud (Guyane française, Brésil, etc.), particulièrement la sous-espèce <i>Odocoileus virginianus cariacou</i>.</p>
--	--

FIGURE 14. Fiche « cerf de Virginie » du GDT.

C'est l'appellation privilégiée (et plutôt scientifique) *cerf de Virginie* qui est donnée en entrée, mais l'équivalent courant *chevreuil* apparaît dans la rubrique « termes utilisés dans certains contextes », avec la marque « Québec, langue courante » et un très long commentaire historique qui a pour but totalement explicite,

cette fois-ci, de légitimer cet usage, et où on voit la patte, encore une fois, des anciens rédacteurs du TLFQ ; reprenons les principaux passages qui en attestent :

Au Québec et dans plusieurs régions francophones du Canada, le cerf de Virginie est couramment appelé *chevreuil*. Cet emploi est attesté dès 1613, sous la plume de Samuel de Champlain. [...] La légitimité de l'usage du terme *chevreuil* pour désigner le cervidé dont le nom scientifique est *Odocoileus virginianus* ne fait aucun doute, notamment en raison de son ancienneté et de sa généralisation dans toutes les variétés de français parlées en Amérique. De plus, cet emploi a été abondamment illustré dans la littérature québécoise et canadienne d'expression française ainsi que dans l'ensemble des écrits historiques datant de l'époque de la Nouvelle-France.

On ne saurait être plus clair.

7. CONCLUSION

La terminologie est une discipline-reine au Canada-Québec, cela étant dû d'une part au bilinguisme institutionnel pan-canadien, d'autre part à une volonté farouche du gouvernement québécois de se doter d'instruments permettant de tenir tête à l'avalanche de termes anglo-américains qui submergent en permanence les citoyens francophones du pays.

Cette discipline a connu au Québec une évolution de son attitude face à la norme, que l'on peut appréhender dans les publications de l'Office québécois de la langue française. D'abord étroitement arrimé à la norme européenne, ce dernier s'est lentement émancipé dans les dernières décennies du 20^e siècle : d'abord à travers les formes féminisées, puis ensuite par le biais des équivalents francisés des anglicismes lexématiques, et enfin par le respect des usages endogènes majoritaires dans l'usage soigné, c'est-à-dire ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « français québécois standard ». Pour légitimer les formes appartenant à ce registre, le discours de l'Office déploie un certain nombre de stratégies : l'ancienneté de l'usage (*traversier*, *canot*, *chevreuil*), l'inacceptabilité « sociolinguistique » de l'anglicisme lexématique correspondant (*magasinage* vs. *shopping* ; *fin de semaine* vs. *weekend* ; *pourriel* vs. *spam* ; *clavardage* vs. *tchat*), l'intégration dans l'usage de certains anglicismes d'usage totalement généralisé (*hamburger*, *tee-shirt*), une recommandation officielle française (*courriel*), le fait qu'un calque morphologique de l'anglais serait « bien formé » (*beurre d'arachides*) et enfin la précision dans l'identification d'un référent relevant des sciences naturelles (*bleuet*, *chevreuil*).

Le chemin parcouru en moins d'un demi-siècle est impressionnant, entre les 37 pages des *Canadianismes de bon aloi* de 1969 et l'actuel GDT qui réunit plus d'un million de fiches. Le défi aujourd'hui pour l'OQLF consiste, d'une part, à

continuer de traduire en français des milliers de nouveaux concepts venus du monde anglo-saxon et, d'autre part, à tenter de viser toujours davantage d'adéquation entre les propositions terminologiques qu'il publie et l'implantation effective des termes dans l'usage (v. Kim, 2017). Mais ce serait le sujet d'une autre contribution.

ANDRÉ THIBAUT
Sorbonne Université

BIBLIOGRAPHIE

- BÉLISLE, Louis-Alexandre (1957). *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Québec : Bélisle éditeur. [Réédité en 1971 et en 1974]
- (1979). *Dictionnaire nord-américain de la langue française*. Montréal : Beauchemin.
- BERGERON, Léandre (1980). *Dictionnaire de la langue québécoise*. Montréal : VLB.
- BOULANGER, Jean-Claude. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, langue française, histoire, géographie / culture générale*. Montréal : Dicorobert.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène ; MARTEL, Pierre (1996). *Le français québécois : Usages, standard et aménagement*. Sainte-Foy (Québec) : Institut de recherche sur la culture.
- KIM, Minchai (2017). *Variation terminologique en francophonie : élaboration d'un modèle d'analyse des facteurs d'implantation terminologique*. Thèse de doctorat. Paris : Sorbonne Université.
- LÜDI, Georges (1992). « French as a pluricentric language ». Dans : CLYNE, Michael (dir.). *Pluricentric Languages : Differing Norms in Different Nations*. Berlin : De Gruyter, p. 149-178.
- MALTAIS, Johanne ; PEDNEAULT, Francis (2017). « Le traitement de l'emprunt linguistique à l'Office québécois de la langue française ». Dans : OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (coord.). *Les anglicismes : des emprunts à intérêt variable ?* Colloque du Réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistique (OPALE). Québec : Gouvernement du Québec, p. 277-297.
- MARTEL, Pierre (1990). *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*. Texte accessible en ligne dans la bibliothèque virtuelle du Conseil supérieur de la langue française du Québec. <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliothequevirtuelle/publicationhtml/?tx_iggcplus_pi4%5bfile%5d=publications/avis116/a116.htm#intro>.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (1969). *Canadianismes de bon aloi*. Québec : Gouvernement du Québec.
- (2017). *Politique de l'emprunt linguistique : Politique adoptée par l'Office québécois de la langue française à sa séance du 31 janvier 2017* [en ligne]. Québec : Gouvernement du Québec. <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20170330_politique_emprunt.pdf>.
- POIRIER, Claude (rédacteur principal) (1988). *Dictionnaire du français plus : À l'usage des francophones d'Amérique*. Montréal : Centre éducatif et culturel.
- POIRIER, Claude (1998). « De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée ». *Revue québécoise de linguistique*, 26 (2), p. 129-150.

VÉZINA, Robert (2004). « La prise en compte de la variation lexicale dans la production terminologique et linguistique de l'Office de la langue française ». Dans : BOUCHARD, Pierre ; VÉZINA, Robert (dir.). *La variation dans la langue standard, Actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70^e Congrès de l'Acfas*. Numéro thématique de *Langues et sociétés* [[Montréal] : Office québécois de la langue française], 42, p. 181-193.

SITOGRAFIE

BelTerme : <http://www.franca.cfwb.be/bd/fr_frame.htm>.

FranceTerme : <<http://www.culture.fr/franceterme>>.

GDT = *Grand dictionnaire terminologique* : <<http://www.granddictionnaire.com/>>.

IATE = European Union terminology : <<https://iate.europa.eu/home>>.

Termdat : <<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/langues/termdat.html>>.

Termium : <<https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html>> (présentation générale) et <<https://www.termdat.bk.admin.ch/Search/Search>> (recherche de termes).

TLFQ = Trésor de la langue française au Québec : <<http://www.tlfq.ulaval.ca/>>.

UNTERM = The United Nations Terminology Database : <<https://unterm.un.org/unterm/portal/welcome>>.

Usito = Dictionnaire général de la langue française sous la direction d'Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, de Pierre MARTEL et de Chantal-Édith MASSON, avec le concours de Louis MERCIER, Sherbrooke (Canada) (dictionnaire en ligne désormais consultable sans abonnement ni mot de passe, <<https://usito.usherbrooke.ca/>>).